



Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement

33020 - Habitat en faveur des ménages défavorisés

PDALHPD- Proposition d'attribution d'une subvention pour améliorer les conditions d'habitat d'une personne défavorisée à ALTECKENDORF

Rapport n° CP/2017/150

Service gestionnaire :

L5 - Habitat

Résumé :

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention à l'association AVA Habitat et Humanisme pour reloger une personne âgée actuellement en situation d'habitat insalubre dans le cadre d'un partenariat avec la Commune d'Alteckendorf.

Le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) a repéré sur l'ensemble du département environ 450 familles sur 73 sites dans une cinquantaine de communes vivant sur des sites d'habitat précaire, inadapté, voire insalubre.

Depuis 14 ans, le Département soutient les actions de l'association AVA Habitat et Nomadisme visant à reloger des personnes en situation de mal-logement. Ce projet s'inscrit dans le cadre du nouveau PDALHPD adopté lors de la réunion de la Commission Permanente du 6 juillet 2015.

Le Département du Bas-Rhin a inscrit en 2017 une autorisation de programme à hauteur de 50 000 € avec des crédits de paiement disponibles de 10 000 €, destinée aux opérations conduites sous maîtrise d'ouvrage d'un bailleur social, d'une association ou d'un particulier, visant à l'amélioration des conditions d'habitat de personnes en situation particulièrement difficile.

Dans ce cadre, il est proposé à la Commission Permanente d'examiner une demande de subvention de l'association AVA Habitat et Nomadisme pour reloger un homme de 81 ans qui réside actuellement dans un corps de ferme insalubre et dangereux pour son intégrité physique, tout en lui permettant de rester dans le village.

1. Le projet

Le projet consiste à reloger cette personne dans un mobile-home sur son terrain à Alteckendorf. La personne vit actuellement dans une ferme avec dépendances très dégradée. Une visite des lieux avec URBAM Conseil, opérateur du programme « Habiter Mieux » a confirmé la vétusté de l'habitation et le coût élevé des travaux pour une réhabilitation même partielle de son habitation.

Le Maire souhaite que cette personne puisse rester à Alteckendorf et a organisé deux réunions avec les services du Département du Bas-Rhin (Mission Action Sociale de Proximité/Mission Habitat Aménagement et Développement Durable) et l'association AVA Habitat et Nomadisme afin de trouver une solution de relogement.

Très attaché à son lieu de vie, atteint d'un léger syndrome de Diogène, et faute d'autres solutions (pas de logement vacant, inadaptation du mode de vie à un logement social), les partenaires ont retenu la proposition d'un relogement en mobile home. Le propriétaire concerné a validé le projet en réunion le 13 janvier 2017.

2. Le plan de financement

AVA Habitat et Nomadisme serait maître d'ouvrage de l'opération : dépôt du permis de construire, achat et livraison du mobile-home, achat des matériaux pour les raccordements à l'eau et l'assainissement, prise en charge du raccordement électrique.

Le coût total du projet est estimé à 16 640 €, dont 15 000 € pour l'achat et le transport du Mobile-Home et 1 640 € pour les travaux de raccordements à l'électricité, l'eau et l'assainissement (chiffrage établi sur la base d'un devis réalisé par AVA Habitat et humanisme pour le raccordement électrique par une entreprise agréée dont le coût est estimé à 1 050,00 € et les petites fournitures pour les raccordements à l'eau et à l'assainissement estimées à 590,00 €).

La Commune d'Alteckendorf prendrait à sa charge la mise en place de la plateforme et des raccordements d'eau et d'assainissement pour la partie main d'œuvre.

Le bénéficiaire participe à hauteur de 13 500 € et le Département du Bas-Rhin à hauteur de 3 140,00 €.

L'Unité Territoriale d'Actions Médico-Sociales propose de mettre en place les aides à l'entretien du logement et notamment une aide-ménagère. Les soins infirmiers et les aides aux soins de confort seraient également étudiés en fonction des besoins.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à l'association AVA Habitat et Nomadisme une subvention à ce projet pour contribuer à la prise en charge de l'achat du Mobile-Home par Ava Habitat et Nomadisme à hauteur de 3 140 €.

La commission territoriale Ouest a émis un avis favorable à cette proposition de subvention le 27 février 2017.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant proposé
LOGDEFAY-2016-1-D	R 2016 Logement Ménages Défavorisés	50 000 €	3 140 €

Le présent dispositif se fonde sur l'article 1er de la loi 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement ainsi que sur les articles L. 3211-1 du code général des collectivités territoriales et L.312-2-1 du code de la construction et de l'habitation.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental , statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à l'Association AVA et nomadisme un subvention d'un montant de 3 140 € pour l'amélioration des conditions d'habitat d'une personne défavorisée à Alteckendorf.

Strasbourg, le 24/03/17

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY